

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : REN HV 427-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceNuméro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

REN HV 427-1

Version 1.2 Date de révision: 31.10.2019 Numéro de la FDS: 400001008827 Date de dernière parution: 03.03.2017
Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1C	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360F: Peut nuire à la fertilité.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360F Peut nuire à la fertilité.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HV 427-1

Version 1.2 Date de révision: 31.10.2019 Numéro de la FDS: 400001008827 Date de dernière parution: 03.03.2017
Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine

Phenol, polymer with formaldehyde (Polymer)

4,4'-isopropylidenediphénol

Etiquetage supplémentaire:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Amines

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine	1226892-45-0 - 01-2119487006-38	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	>= 50 - < 70

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HV 427-1

Version 1.2 Date de révision: 31.10.2019 Numéro de la FDS: 400001008827 Date de dernière parution: 03.03.2017
Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
Phenol, polymer with formaldehyde (Polymer)	9003-35-4 Polymère	Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7 201-245-8 604-030-00-0 01-2119457856-23	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360F STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 3 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
Ammoniaque
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HV 427-1

Version 1.2 Date de révision: 31.10.2019 Numéro de la FDS: 400001008827 Date de dernière parution: 03.03.2017
Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7	VME (Poussières inhalable)	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		TWA (fraction inhalable)	2 mg/m ³	2017/164/EU
Information supplémentaire	Indicatif			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour

REN HV 427-1

Version 1.2 Date de révision: 31.10.2019 Numéro de la FDS: 400001008827 Date de dernière parution: 03.03.2017
 Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine	Eau douce	0,0307 mg/kg
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,00307 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	2,3 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	119,8 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	11,98 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	9,44 mg/kg poids sec (p.s.)
	Facteurs d'Évaluation	
	Oral(e)	20 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
 Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
 Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
 Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du : Vêtements étanches

REN HV 427-1

Version 1.2 Date de révision: 31.10.2019 Numéro de la FDS: 400001008827 Date de dernière parution: 03.03.2017
Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

corps Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Particules combinées et ammoniac / type d'amines (K-P)

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Odeur : type amine

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : 11 (20 °C)
Concentration: 500 g/l

Point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Point d'éclair : 170 °C
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : 0,00006 hPa (20 °C)

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 0,6 g/cm³ (25 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : complètement miscible (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 200 °C

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Composants:**

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

Phenol, polymer with formaldehyde (Polymer):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 - < 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Composants:

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 170 mg/m³

Durée d'exposition: 6 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde (Polymer):

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2 000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): env. 6 400 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:**

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Evaluation: Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.

BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:**

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:

Résultat: Corrosif

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:**

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

BPL: oui

Phenol, polymer with formaldehyde (Polymer):

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Humain

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Voies d'exposition: Peau

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

Espèce: Humain

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat: A un effet sensibilisant.

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales**Composants:**

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Génotoxicité in vitro

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Composants:

4,4'-isopropylidenediphénol:

Génotoxicité in vivo

: Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

Cancérogénicité**Composants:**

4,4'-isopropylidenediphénol:
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 103 semaines
Fréquence du traitement: 7 quotidien
Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:**

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:
Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/30/100/300 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 28 - 41 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: ≥ 300 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet toxique observé: ≥ 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: Non classé
BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés.

Composants:

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:
Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/100/300/1000 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 10 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: $> 1\ 000$ Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: $> 1\ 000$ Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence tératogène.
BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: < 160 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Composants:

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité pour la reproduction : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:**

4,4'-isopropylidenediphénol:

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:**

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: >= 300

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 8 - 28 d Nombre d'expositions: 7 days/week

Dose: 0/30/100/300 mg/kg/day

Groupe: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 422

BPL: oui

Espèce: Chien, mâle et femelle

NOAEL: 144 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition: 3 d Dose: 4000/12000/40000 ppm

Méthode: Toxicité subchronique

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce: Chien, mâle et femelle

NOEC: 75 mg/kg, 10

Voie d'application: Ingestion

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Durée d'exposition: 2 160 h Nombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

Espèce: Rat, mâle et femelle

REN HV 427-1

Version 1.2 Date de révision: 31.10.2019 Numéro de la FDS: 400001008827 Date de dernière parution: 03.03.2017
Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

LOAEL: 600 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 672 h Nombre d'expositions: 7 d
Méthode: Toxicité subchronique

Toxicité à dose répétée - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 0,19 mg/l
Point final: mortalité

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE ligne directrice 203
 BPL: oui
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,18 mg/l
 Point final: Immobilisation
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 BPL: oui
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,24 mg/l
 Point final: Immobilisation
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: ISO 6341
 BPL: oui
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,48 mg/l
 Point final: Immobilisation
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: non
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 BPL: oui
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,638 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: oui

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,395 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 114 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0320 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 944 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Substance d'essai: Naturel
Méthode: OCDE ligne directrice 222
BPL:oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 7,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 3,9 - 10,2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

(Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)):

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,5 - 3,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,016 mg/l
Durée d'exposition: 444 d
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

Méthode: EPA OPPTS 850.1500

Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.

Facteur M (Toxicité
chronique pour le milieu
aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité chronique pour le
milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:**

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Eau douce
Concentration: 2 mg/l
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 24 %
Durée d'exposition: 60 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants
similaires

4,4'-isopropylidenediphénol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 1 - 2 %
Durée d'exposition: 28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:**

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 2,2 (25 °C)
pH: 6
Méthode: OCDE Ligne directrice 123
BPL: non
Remarques: Selon les données provenant de composants
similaires

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique
(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des
niveaux de 0,1% ou plus..

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	31.10.2019	400001008827	03.03.2017
			Date de la première version publiée:
			04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro ONU : UN 2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.
(POLYAMIDOIMIDAZOLINE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8
14.4 Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Class 8 - Corrosive substances
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852

IMDG

14.1 Numéro ONU : UN 2735

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(POLYAMIDOIMIDAZOLINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : oui

ADR

14.1 Numéro ONU : UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(POLYAMIDOIMIDAZOLINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

14.1 Numéro ONU : UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(POLYAMIDOIMIDAZOLINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : oui

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation - Future sunset date : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation : bisphénol A

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

(Article 59).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1 DANGERS POUR
L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : Non applicable
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4510
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H360F	: Peut nuire à la fertilité.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	: Directive (UE) 2017/164 de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Corr. 1C	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Repr. 1B	H360F
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HV 427-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.03.2017
1.2	31.10.2019	400001008827	Date de la première version publiée: 04.09.2015

Date d'impression 13.11.2019

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, **MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.**

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.